



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 14 novembre 2023

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Killian Sudan	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-Présidente
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
	M. Federico Giacobino	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	Mme Dominique Baumberger	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Alexia Morel	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
Personnel communal :	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'exécutif
5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Délibération – approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter
7. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000.- destiné à l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour la viabilité hivernale et la tonte
8. Délibération – crédit d'étude complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa

Hoffman (partie ferme et grange, bâtiments n° 2, 936, 611, 612 et 384), sise route de Thonon 279, parcelle 4261)

9. Motions
 10. Résolutions
 11. Questions
 12. Communications des membres du Conseil municipal
 13. Divers
-

Le Président ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public. Il précise que les conseillers sont au complet ce soir, à l'exception d'un siège PLR toujours vacant, qui devrait être repourvu au mois de décembre. Cela porte la majorité absolue à 9 voix.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence d'observations, **le Président** soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le Président fait part de deux demandes de corrections dans le procès-verbal du 10 octobre. Il s'agit de corriger le nom de Mme Agabu, qui comporte une erreur en page 2, et, au dernier paragraphe de la page 22, de rajouter « s'agissant du critère financier » et de remplacer « prendre » par « décider » ou « voter ».

Sous réserve de ces observations, il met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Décisions de l'ACG

Le Président indique que huit décisions de l'ACG avaient été transmises et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'oppositions. Sans observation contraire, il considère que le Conseil municipal prend acte de leur validation ce soir.

Recours contre la réquisition de l'abri PC

A la suite de la dernière séance, le Bureau tient à informer le Conseil municipal des décisions prises au sujet de la réquisition de l'abri PC par le Conseil d'État en vue de l'hébergement de personnes migrantes, étant rappelé que l'arrêté mentionne une réquisition à compter du 16 octobre. La commission sociale a communiqué par voie de circulaire sur ce sujet et il remercie sa présidente, Mme Ehretsmann, d'avoir conduit cette démarche-là. Les groupes politiques se sont également prononcés, ce qui a conduit à la décision de faire recours contre cet arrêté. Le recours a été déposé lundi dernier, à savoir le 6 novembre 2023. La chambre administrative de la Cour de justice a accusé bonne

réception de ce recours et a octroyé au Conseil d'État un délai au 30 novembre pour se déterminer.

Horaire de la prochaine séance

Le Bureau propose d'avancer l'heure de la prochaine séance, qui sera la dernière de 2023, à 18h30, dans la mesure où un repas est prévu à l'issue de celle-ci. Cette suggestion ne suscite aucune objection et **le Président** prend note que le Conseil du 12 décembre débutera donc à 18h30.

Tableau des suivis – Voie Bleue et quai de Corsier

M. Giacobino annonce que le tableau des suivis, qui constitue le fil rouge de l'actualité politique de la commune, comporte trois points. Le premier est le projet de la Voie Bleue et du réaménagement du quai de Corsier.

M. Baumberger indique que, pour donner suite à la motion acceptée par le Conseil municipal lors de la dernière séance, l'exécutif a adressé une demande formelle au comité de pilotage du projet, afin d'obtenir un document de synthèse listant les avantages et les inconvénients de chaque port d'attache sur les deux rives. La demande de Corsier a été prise en compte et la compilation de ces informations dans un document spécifique est en cours. L'exécutif le transmettra aux conseillers dès qu'il le recevra.

Tableau des suivis – Réquisition de l'abri PC

M. Giacobino observe que le deuxième point au tableau des suivis concerne la réquisition de l'abri PC pour y accueillir des migrants.

M. Jaccard prend la parole au nom de l'exécutif, afin de revenir sur un message qui a circulé au sein des autorités lors des discussions relatives à la décision de faire recours ou non contre la réquisition de l'abri. Ce message émanait d'un conseiller municipal PLR et faisait état d'une « préparation abracadabrantesque du recours souhaité par la majorité de la commission sociale » ainsi que d'un « silence assourdissant de l'exécutif » à propos de l'opportunité de ce recours et de la position de l'exécutif.

Il semblerait que certains n'aient pas été très attentifs lors des deux dernières séances, au cours desquelles l'exécutif avait expliqué ses démarches auprès du Conseil d'État ainsi que sa position. Afin de rafraîchir la mémoire des intéressés, un bref historique :

Il convient en effet de se rappeler que dans un premier temps, l'État envisageait de réquisitionner la salle de gym de Corsier. L'exécutif avait alors immédiatement réagi en démontrant l'impossibilité pour la commune de s'en priver, tant pour les élèves que pour les sociétés locales qui font que cette salle est quotidiennement utilisée, plusieurs heures par jour. Cette dernière fait également partie intégrante de l'école, sans séparation des locaux.

En revanche, sensible à la situation de détresse dans laquelle se trouvent les réfugiés arrivant en Suisse, l'exécutif avait proposé, si besoin, le poste de commandement de la PC qui, pour sa part, n'a pas été utilisé depuis de nombreuses années.

Le Conseil d'État a été réceptif aux arguments de l'exécutif et a renoncé à la réquisition de la salle de gym. Il a néanmoins maintenu une option pour l'utilisation du poste de commandement, validée par l'arrêté de réquisition dont il est ici question.

C'est à dessein que M. Jaccard parle ici d'option, car tout comme les autorités communales, le Conseil d'État est conscient que le logement dans un abri de protection civil n'est pas optimal et ne doit être activé qu'en dernier recours, lorsque toutes les autres possibilités sont épuisées. C'est d'ailleurs le message qui avait été véhiculé par les responsables de ce dossier à l'Hospice général lors de l'audition du 27 septembre dernier à la commission sociale, scolaire et communication.

On peut encore relever que les faits confirment la subsidiarité de l'utilisation de l'abri puisqu'à ce jour, près d'un mois après l'entrée en vigueur de la réquisition, l'Hospice général n'a entamé aucuns travaux d'aménagement en vue d'une occupation des locaux.

Par décision prise par voie de circulation, le Conseil municipal a décidé, par 11 voix contre 6, de former un recours contre cet arrêté de réquisition.

L'exécutif s'est conformé à la décision du Conseil municipal et a donc mandaté une étude d'avocats pour déposer ledit recours.

En conclusion, l'exécutif espère qu'il ne sera pas nécessaire pour l'État de loger des migrants dans cet abri.

M. Jaccard souhaiterait par ailleurs répondre à deux questions qui lui ont été posées à la commission, la première concernant la durée pendant laquelle les migrants resteraient dans l'abri. Il a rencontré M. Apothéloz à l'ACG et a eu l'occasion de lui poser la question. M. Apothéloz a tout d'abord confirmé que l'utilisation de l'abri PC de Corsier constituerait un dernier recours, s'il n'y avait plus d'autres places à Genève. Il a également indiqué qu'il s'agirait d'un abri de passage et que les personnes hébergées y resteraient entre une et trois semaines. A la question de savoir pourquoi Corsier avait été retenue, il a apporté deux réponses. La première est qu'il faut partager cette charge entre les communes genevoises. La seconde est que le poste de commandement de l'abri PC de Corsier peut être adapté en procédant à des travaux moins importants qu'ailleurs. Il a également précisé que la proximité avec le centre de l'Hospice général à Anières facilitait le contrôle.

M. Jaccard espère avoir répondu aux questions et aux inquiétudes des conseillers.

Le Président cède la présidence à Mme Brand pour prendre la parole en tant que conseiller. Il informe le Conseil que la commission transports, sécurité et mobilité (CTSM) a été convoquée à sa demande le 20 novembre prochain. A l'ordre du jour figureront certaines invitations, à l'adresse de l'ORPC Lac et peut-être d'autres autorités, dans le but d'investiguer les autres possibilités, c'est-à-dire de savoir pourquoi Corsier a été sélectionnée et de demander si, dans tout le canton, il n'y a pas d'autres infrastructures à disposition. Le travail va continuer à se faire, parallèlement au recours qui a été déposé.

M. Jaccard souhaiterait transmettre encore une information. Lors de la séance de la commission, il avait demandé à l'Hospice général pourquoi ne pas réquisitionner des terrains en SDA qui sont près de l'Hospice général et qui ont été déclassés pour en faire des terrains de sport, plutôt qu'un abri PC. Il proposait éventuellement que Corsier participe financièrement à la construction de pavillons provisoires sur ces lieux facilement accessibles et où les personnes seraient mieux logées que dans un abri.

Par ailleurs, une séance aura lieu demain soir à l'ACG avec M. Girod, directeur de l'Hospice général, qui présentera aux communes la problématique relative à l'hébergement des réfugiés. M. Jaccard l'interpellera sur cette question également, car cela lui semble important. Financièrement, Corsier est aujourd'hui bien lotie, et la question

d'une aide à l'État ou à une autre commune pourrait être discutée, en vue de créer des locaux sur des terrains qui pourraient être adaptés. Les personnes hébergées seraient plus à l'aise en surface qu'en sous-sol.

M. Sudan reprend la présidence.

Intégration au groupement du SIS

M. Giacobino rappelle que la question de l'intégration au groupement du SIS, dernier point au tableau des suivis, fera l'objet d'un point de situation au premier semestre de l'année prochaine, ce que confirme **M. Baumberger**.

M. Sirolli souhaiterait répondre à M. Jaccard, car il est l'auteur du message évoqué tout à l'heure. Ce dernier n'a pas été rédigé dans le but de polémiquer. Simplement, sur l'idée du recours, l'exécutif ne s'est jamais véritablement prononcé. Il a par ailleurs bien lu les procès-verbaux des dernières séances et il connaît bien l'historique de tout ce qui s'est passé. Reste que, en ce qui concerne le recours, les conseillers n'ont pas entendu l'exécutif et il a fallu une décision du Conseil municipal pour obtenir une position. Il aurait aimé avoir une position directe de l'exécutif sur l'idée du recours, laquelle n'a toujours pas été communiquée à ce jour. L'exécutif a seulement adopté la décision prise par le Conseil municipal.

M. Jaccard en prend acte.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

M. le Maire souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Chantier du cimetière

Il annonce que le chantier de réaménagement et d'embellissement du cimetière a débuté cette semaine, sous la pluie. Ce dernier se déroulera sur une période d'environ six mois. L'accès y est garanti en tout temps. De plus amples informations sont à disposition de la population sur le site Internet de la commune.

Transition énergétique

M. Baumberger explique que, après une première réunion d'information aux communes de la région au printemps, SIG-éco21 a relancé son programme d'accompagnement des particuliers pour améliorer l'efficacité et la durabilité énergétique des bâtiments des propriétaires privés. Pour Corsier, cela représente un peu moins de 500 habitations concernées par ce projet.

Concrètement, deux séances d'information auront lieu dans la région fin janvier, début février 2024. Elles se dérouleront à Cologny et à Anières, qui toutes deux font également partie du processus. Un courrier individualisé sera adressé à chaque propriétaire de la commune pour l'informer de ces réunions et l'inciter à aller prendre les renseignements utiles pour améliorer l'efficacité énergétique de son bâtiment. Chacun sera libre par la suite de s'inscrire à des séances plus thématiques sur les pompes à chaleur et les panneaux solaires photovoltaïques notamment. Ils pourront recevoir un accompagnement personnalisé dans le cadre de leur projet de remplacement d'une installation de production de chaleur fossile par une pompe à chaleur ou par la pose de panneaux solaires photovoltaïques. La commune participera au financement de cet accompagnement.

En parallèle, la commission de l'agriculture, environnement et développement durable ainsi que celle de l'urbanisme, constructions et patrimoine ont décidé de se pencher sur la question des subventions qui pourraient être allouées aux habitants entamant des démarches d'efficacité énergétique. Un règlement viendra vraisemblablement encadrer ce dispositif. L'exécutif suivra avec intérêt les travaux de ces deux commissions.

A noter enfin que l'intégration de la commune dans ce programme SIG-éco21 concrétise les engagements qui avaient été pris dans la réponse à la motion « Pour un accompagnement des propriétaires corses pour une transition vers l'énergie solaire » que l'exécutif avait donnée le 24 janvier dernier.

Réponse aux motions

M. Jaccard souhaiterait faire part d'une dernière communication au nom de l'exécutif, concernant une affirmation faite par un conseiller municipal lors du précédent Conseil municipal, à savoir : « Pour l'instant, plusieurs motions – notamment sur les panneaux solaires – restent sans réponse. »

Vérification faite, il n'y a à ce jour aucune motion ou résolution du Conseil municipal en souffrance au niveau de l'exécutif. Le seul texte qui n'a pas encore reçu une réponse formelle sous forme de rapport de l'exécutif est la résolution du 11 mai 2021 relative au maintien des cartes journalières CFF qui se trouvait en suspens au sein de la Commission transports, sécurité, mobilité où elle avait été renvoyée par le Conseil municipal.

La modification du système des cartes CFF étant à présent entérinée, il sera possible de faire un rapport formel à la CTSM à l'occasion d'une prochaine séance.

Le Président précise que ce sera celle du 20 novembre.

5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

Commission Sports, Manifestations, Associations et Culture du 28 février 2023

En l'absence d'observations, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission des Finances du 4 mai 2023

En l'absence d'observations, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 20 septembre 2023

En l'absence d'observations, le rapport est approuvé à l'unanimité.

6. DELIBERATION – APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2024, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

M. le Maire rappelle que le projet de budget 2024 a été présenté au Conseil municipal lors de sa précédente séance. Il était déjà prévu pour être largement bénéficiaire. Depuis lors, les autorités ont reçu les troisièmes estimations fiscales annuelles qui ont encore amélioré le résultat prévisionnel. Certaines charges ont également subi une évolution au cours des deux séances que la commission des finances a consacrées à l'examen de ce budget 2024. Les conseillers ont pu trouver sur CMNet le tableau listant les modifications qui ont été apportées entre les deux sessions du Conseil municipal, et l'exécutif se tient bien entendu à disposition pour répondre à d'éventuelles questions relatives à ce budget.

Pour le reste, le Président de la commission fera également quelques commentaires sur le résultat des travaux de la commission financière, qui s'est réunie à deux reprises, les 14 octobre et 2 novembre.

Dans le concret, Corsier va présenter le projet de budget offrant le résultat prévisionnel le plus élevé de son histoire puisque ce sont 9,866 millions d'excédent de revenus qui sont attendus, chiffre incluant par ailleurs une diminution du centime additionnel de 34 à 32 centimes, baisse venant une année après une première réduction de 1 centime. Pour être tout à fait transparent, la valeur du centime additionnel de Corsier a également explosé en une année, passant d'environ CHF 400'000.- à près de CHF 600'000.-. Il y a quelques années, il était encore à CHF 170'000.-. Ces chiffres pourraient donner le vertige, surtout en jetant un œil dans le rétroviseur pour constater que la croissance incroyable des revenus de la commune débouche sur un excédent correspondant quasiment à la totalité des charges du budget 2022.

M. le Maire profite toutefois d'avoir la parole pour mettre en garde le Conseil municipal. L'exécutif a la compétence de pouvoir recevoir quelques informations complémentaires de l'Administration fiscale cantonale (AFC) s'agissant de la pyramide fiscale de la commune et de sa structure. Celle de Corsier est considérée comme très fragile, car dépendante de très peu de contribuables qui assurent une part très importante des rentrées fiscales. Si la présence de ces contribuables sur la commune n'est pas sujette à des réserves importantes de la part des économètres cantonaux, l'importance de leurs contributions aux revenus communaux pourrait se révéler très fluctuante et par conséquent être beaucoup plus proche des niveaux connus il y a trois ou quatre ans. Il convient de garder ces incertitudes en mémoire.

De même, l'accroissement de la capacité financière de la commune se traduira par une vraisemblable augmentation substantielle de la part corsesioise à la péréquation financière intercommunale, ce qui fera vraisemblablement entrer Corsier dans le cercle restreint et pas forcément enviable des contributeurs importants au fond de redistribution entre les communes.

Ces quelques rappels ayant été faits, M. le Maire conclut en remerciant le Conseil de doter la commune d'un budget pour 2024 qui permettra à cette dernière de faire face à ses obligations durant le prochain exercice, mais également de préparer l'avenir proche en garantissant des capacités de financement importantes pour les investissements conséquents des cinq années à venir.

M. Muscionico prend la parole en qualité de président de la commission des finances, pour abonder dans le sens de ce qui a été présenté par M. le Maire et résumer les travaux de la commission susmentionnée, lesquels l'ont amenée à proposer aujourd'hui au Conseil d'accepter le budget.

La commission a travaillé avec beaucoup de prudence, mais d'optimisme aussi, vu les chiffres très positifs qui ont été annoncés. La commission a été informée à plusieurs reprises des montants estimés, qui ont été affinés par l'AFC, à chaque fois dans le bon sens. La fragilité de la pyramide des contribuables est patente et la commission a été guidée par la volonté de prendre en compte cette fragilité, afin de ne pas voir s'emballer les investissements et de pouvoir faire face à un retour à la situation antérieure si nécessaire.

Cela dit, les possibilités d'investissements qui s'offrent à la commune ont tout de même été saisies. Les budgets d'investissements, qui ne sont pas une surprise puisqu'ils avaient déjà été présentés à la dernière séance, en témoignent, avec des sommes de 40 à 45 millions de francs à investir ces prochaines années. Ce sont des montants qui n'ont pas encore été investis, et il s'agit donc de se projeter dans les trois ou quatre prochaines années, avec des taux d'intérêt et une situation fiscale qui ne sont pas encore connus. Il appartient aujourd'hui aux élus de bien comprendre ces enjeux futurs et de rester prudents en matière de dépenses. Cette prudence se reflète également dans le budget présenté, en particulier au niveau des charges, qui sont de l'ordre de 11,8 millions de francs, alors qu'elles s'élevaient l'an dernier à environ 10,5 millions. Elles sont donc quasiment identiques et restent sous contrôle. Il n'y a pas d'emballement et la commission a mûrement réfléchi à la question de savoir où dépenser les liquidités cette année.

Il a également été décidé de procéder à des amortissements complémentaires, qui ont été présentés au Conseil. Ceux-ci protègent la commune, quelque part, de taux d'intérêt qui viendraient à s'accroître à l'avenir et ils donnent également une capacité d'investissement future. Ces amortissements complémentaires ont été faits avec une certaine régularité, grâce à la bonne situation financière, et cette manière de procéder pourra certainement être reconduite ces prochaines années.

La commune reste donc prudente, mais aussi consciente de ce qui lui est proposé aujourd'hui. C'est à l'unanimité que la commission financière a décidé de présenter ce budget tel qu'il est soumis aujourd'hui et qu'elle a accepté la proposition de l'exécutif de baisser de deux centimes additionnels les impôts communaux. Ces deux centimes représentent 1,2 million de francs, un montant important, mais Corsier a la capacité de le faire, tout en gardant à l'esprit que, s'il devait y avoir un revers de fortune, il faudrait inverser la tendance et revenir à la situation antérieure, ce qui est toujours moins agréable. La commission a donc également fait preuve de prudence dans la démarche de baisse des impôts qui est présentée ce soir.

En conclusion, la commission financière soutient à l'unanimité ce budget et elle encourage les conseillers à l'accepter.

M. Vinzio souhaite faire part d'une question peut-être de posture. Certes, la commune se réjouit de disposer de ces 9 millions de plus, mais il faut rappeler que c'est le travail de quelques contribuables, et il demandera donc de les respecter.

En l'absence d'autre observation, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente des montants nets de 11'802'592 F aux charges et de 21'669'583 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 9'866'991 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 9'866'991 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 10'507'968 F, composé des amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissements inscrits au budget de fonctionnement pour un montant respectif de 606'778 F et 34'199 F, ainsi que de l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement de 9'866'991 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 32 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 7'833'883 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 7'833'883 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 10'507'968 F, il en résulte un excédent de financement des investissements de 2'624'085 F,

vu les rapports des séances de la commission des finances des 12 octobre 2023 et 2 novembre 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 1 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour des montants nets de 11'802'592 F aux charges et de 21'699'583 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 9'866'991 F. Ce dernier se décompose en un résultat opérationnel de 9'866'991 F et un résultat extraordinaire de 0 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 32 centimes.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président prend note que la délibération est approuvée à la majorité et il remercie les conseillers pour leur vote.

7. DELIBERATION – CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 61'000.- DESTINE A L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR POLYVALENT POUR LA VIABILITE HIVERNALE ET LA TONTE

M. Baumberger rappelle que cette acquisition avait été prévue dans le budget 2024. Il s'est toutefois avéré qu'il était possible d'acquérir ce tracteur rapidement, cette année encore. Compte tenu des informations fiscales positives reçues pour les comptes 2023 et estimant les revenus de Corsier à la hausse, en plus de l'excédent déjà budgété dans le budget voté, il a semblé utile et pertinent à l'exécutif d'anticiper cet achat.

Afin de rassurer immédiatement les bons gestionnaires, M. Baumberger précise que le montant prévu au budget 2024 a été retiré, ainsi que les conseillers ont pu le voir sur la liste des écritures supplémentaires jointe au projet de budget qui vient d'être voté.

L'exécutif remercie le Conseil de faire bon accueil à cette demande de crédit budgétaire supplémentaire pour le pôle technique.

Mme Agabu demande s'il s'agit d'un véhicule d'occasion. Elle s'étonne en effet que la garantie mentionnée ne soit que d'un an.

M. Baumberger n'a pas la réponse à cette question dans l'immédiat.

Mme Agabu explique qu'elle pensait que la garantie légale était de deux ans au minimum.

M. Lassauce précise qu'il s'agit d'acheter un véhicule neuf. Celui-ci n'a toutefois pas encore été acquis et le contrat reste donc à discuter. Il prend note de la remarque de Mme Agabu au sujet de la garantie et veillera à ce que la durée légale soit respectée.

Le Président remercie Mme Agabu pour sa remarque. Il relève que cette durée d'un an est effectivement surprenante et que l'on s'attendrait plutôt à une garantie de deux ans.

M. Baumberger en prend bonne note.

En l'absence d'autre observation, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000.- destiné à l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour la viabilité hivernale et la tonte

Vu les besoins en véhicules du Pôle technique communal ;

Vu les travaux de viabilité hivernale, notamment déblaiement de la neige et salage ;

Vu les travaux d'entretien estivaux, notamment les tontes ;

Vu les divers travaux d'organisation, d'entretien et de transport au sein de la commune ;

Vu la volonté de disposer d'un véhicule utilitaire multifonctions offrant des conditions de sécurité et de confort optimales aux collaborateurs du Pôle technique ;

Vu l'ancienneté et le manque de confort (absence de cabine) de l'actuel tracteur ;

Vu la possibilité d'acquérir un nouveau modèle à très court terme, permettant d'en disposer dès les premiers frimas hivernaux, et d'avoir une reprise de l'ancien tracteur par le fournisseur, laquelle pourra encore être négociée ;

Vu la proposition du fournisseur d'un montant net TTC de 60'290 francs (65'300 francs moins une remise de 5'010 francs) pour l'acquisition d'un tracteur John Deere X950R totalement équipé, correspondant en tous points au besoin de la commune (Annexe 1 : proposition du 30 octobre 2023) et offrant en sus une offre de reprise de l'ancien véhicule ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 5 05) ;

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 61'000 francs destiné à l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour la viabilité hivernale et la tonte.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 61.31.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Maire remercie le Conseil municipal pour le pôle technique, car les cantonniers pourront déneiger au chaud. Ils n'avaient jusque-là pas de cabine, et ils seront désormais mieux équipés.

8. DELIBERATION – CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 200'000.- POUR LA RENOVATION, LE CHANGEMENT D'AFFECTATION ET LA CREATION DE LOCAUX COMMUNAUX POLYVALENTS DANS LA VILLA HOFFMAN (PARTIE FERME ET GRANGE, BATIMENTS N° 2, 936, 611, 612 ET 384), SISE ROUTE DE THONON 279, PARCELLE 4261

M. Jaccard rappelle que, début 2023, le Conseil a voté le crédit d'étude permettant d'entrer dans le vif du sujet de cette rénovation de la Villa Hoffman, pour sa partie grange. Ce premier crédit a permis d'initier le projet et surtout d'investir concrètement le bâtiment et d'en évaluer l'état.

Sur la base du programme imaginé pour le lieu, soit une salle de spectacle et de réception, une salle d'exposition, des salles pour les sociétés, des sanitaires, une cuisine et un ascenseur pour assurer l'accès des personnes à mobilité réduite, un premier projet a été esquissé. Dans le même temps, l'état des structures a été évalué et un aménagement de la cour un peu plus ambitieux a été suggéré.

Cette évolution du projet l'a rendu de plus en plus séduisant aux yeux de l'exécutif et de la commission, mais a également pour conséquence d'en renchérir le coût prévisible, d'où la demande de crédit d'étude complémentaire qui est soumise au Conseil ce soir, afin de permettre la poursuite du développement de ce projet ambitieux. Ce montant servira également à mandater des spécialistes pour la structure du bâtiment (plancher, charpente, murs) et l'acoustique notamment.

L'exécutif demande par conséquent au Conseil d'approuver ce crédit d'étude complémentaire, qui a été préavisé positivement par la commission urbanisme, patrimoine et constructions (CUCP), dont le président apportera peut-être un complément.

Le Président remercie M. Jaccard et indique que tout a été dit. Il cède toutefois la présidence un instant à Mme Brand, pour s'exprimer en tant que président de la CUCP.

Le projet en lui-même est ambitieux, mais il est intéressant et il a convaincu la commission, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité. Il est toujours surprenant de constater ce genre de sous-estimation dans un premier temps, suivie d'un crédit d'étude qui passe à CHF 200'000.- de plus, mais cela s'explique par les travaux supplémentaires demandés.

La commission s'est notamment intéressée à des questions de surface, à l'installation de sanitaires au sous-sol, ce qui impliquait des travaux d'excavation, à la mise en place de conduites et de drainages supplémentaires. Tout cela justifie des honoraires complémentaires.

Comme dans n'importe quel métier libéral, et le Président est bien placé pour le savoir, il est difficile d'estimer le temps nécessaire pour effectuer ce travail. Une limite de 15 à 20 % serait appréciable, mais il faut tenir compte du fait que des imprévus peuvent survenir, y compris des imprévus qui sont attribuables à la commission, puisque cette dernière a demandé des renseignements complémentaires.

En conclusion, la commission était tout à fait favorable à ce projet, malgré l'augmentation prévue, d'autant plus que celui-ci l'a vraiment convaincue et que le projet entre maintenant dans sa phase finale. La commission et son président recommandent donc au Conseil de voter favorablement la délibération de ce soir.

M. Sudan reprend la présidence.

M. Sirolli rappelle qu'un appel d'offres pour la Villa Hoffman avait été lancé puis annulé parce que ce qui avait été présenté n'était pas suffisamment concluant, ce qui a généré des frais. Or, aujourd'hui, il s'agit de rajouter CHF 200'000.- pour ce projet. Il ne conteste pas tout ce que le Président vient de dire, mais il regrette la manière dont les choses se sont passées jusqu'à aujourd'hui. On revient ce soir sur la Villa Hoffman, dont on parle depuis des années. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

M. Lassaue souhaite revenir sur l'historique que M. Sirolli a rappelé à juste titre. Il est vrai que le premier appel d'offres a été annulé, mais celui-ci n'a rien coûté puisque ce n'était pas un appel d'offres de type marché public avec des mandataires qui recevaient une indemnité quelconque. S'il a été annulé, c'est parce que les offres reçues étaient trop près des seuils de marché public, qui imposent une certaine procédure. On revient donc sur la question de l'estimation initiale des travaux, qui devait permettre normalement de rester en dessous de ces seuils, ce qui n'a pas été le cas. Pour éviter des frais à ce moment-là, par suite d'éventuels recours en justice, il a été décidé d'annuler ce premier appel d'offres et de le relancer avec une procédure conforme à ce seuil qui allait vraisemblablement être dépassé. Manifestement, il était opportun de le faire de cette manière, sans quoi la commune serait maintenant dans une situation compliquée.

Le Président souhaite ajouter un autre élément mis en évidence en commission et qui apparaîtra dans le rapport. Si les enveloppes mises à disposition sont gonflées trop rapidement, le mandataire peut vouloir profiter de la marge importante à disposition. Sans vouloir parler de procrastination, cela pourrait mener le mandataire à faire des heures supplémentaires. Si, au contraire, on limite cette enveloppe, on demande aux mandataires de vraiment réfléchir pour rentrer dans ce budget. Ensuite, si la commission souhaite approfondir certains aspects, comme l'excavation dans le cas présent, alors on retombe sur cet élément-là. Encore une fois, la commission propose d'accueillir favorablement cette délibération.

En l'absence d'autre observation, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit d'étude complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa Hoffman (partie ferme et grange, bâtiments n° 2, 936, 611, 612 et 384), sise route de Thonon 279, parcelle 4261

Vu le crédit d'étude de 180'000 francs voté par le Conseil municipal en date du 24 janvier 2023 et approuvé par le DCS le 27 mars 2023 destiné aux honoraires du lauréat de l'appel d'offres sous forme de marché public pour les phases SIA 31, 32, 33 et 41 ainsi que pour les honoraires des mandataires spécialisés dans la phase d'étude du projet ;

Vu l'estimation du coût prévisionnel de ce projet, lors du vote du crédit d'étude, à environ 1'100'000 francs ;

Vu la première présentation du projet à la Commission urbanisme, constructions et patrimoine du 3 mai 2023 et les options retenues pour le développement du projet ;

Vu la seconde présentation de l'avant-projet à la Commission urbanisme, constructions et patrimoine du 1^{er} novembre 2023 (Annexe 1), proposant différentes options et variantes ;

Vu l'estimation sommaire (+/- 15%) du coût des travaux par l'architecte, hors taxe et honoraires mandataires, chiffrés à 2'175'000 francs, et les explications détaillées expliquant l'évolution du projet et des coûts (Annexe 1, page 24) ;

Vu la nécessité de prévoir un crédit d'étude complémentaire pour finaliser le projet (phase SIA 31 à 41), en rapport avec l'évolution de ce dernier ;

Vu la récapitulation estimative des honoraires réalisée par l'architecte pour les prestations des différents mandataires spécialisés appelés à intervenir sur le projet (phases 31, 32, 33 et 41), chiffrée à 346'000 francs (Annexe 1, page 27) ;

Vu les possibles sollicitations complémentaires des mandataires spécialisés en fonction des exigences de l'État pour une rénovation de bâtiment ancien et de l'évolution du projet conduisant à prévoir une marge de 10% (35'000 francs), portant le montant total des honoraires à 380'000 francs ;

Vu le préavis positif de la Commission urbanisme, constructions et patrimoine lors de sa séance du 1^{er} novembre 2023 pour un crédit d'étude complémentaire de 200'000 francs ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. De poursuivre l'étude pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa Hoffman, sise route de Thonon 279, parcelle 4261.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 200'000 F destiné à cette étude complémentaire.

3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 200'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

9. MOTIONS

Le Président annonce qu'une motion écrite a été communiquée au Bureau et aux membres de l'exécutif par le groupe PLR hier soir. Elle a été déposée sur CMNet ce matin pour que les conseillers puissent en prendre connaissance. M. Sirolli en donnera lecture et s'exprimera à ce sujet.

M. Sirolli souhaite tout d'abord rappeler que son épouse et lui-même sont signataires du recours, en même temps que la commune. A ce titre, il souhaiterait faire quelques commentaires sur cette situation quelque peu exceptionnelle.

Lorsque le recours a été évoqué tout à l'heure, certains membres du Conseil municipal ont hoché la tête. Il ne faut pas se méprendre sur les intentions de ce recours et sur celles de la motion présentée ce soir. Ce n'est pas la traduction d'un rejet de l'hébergement de migrants. C'est tout simplement l'expression d'une inquiétude et d'un sentiment d'insécurité qui s'est développé parce qu'on ne sait rien.

Si on lit l'avis de droit, et on peut remercier à ce sujet le Président, qui a effectué un travail exceptionnel, le recours démontre toutes les imprécisions de l'arrêté, qui ressemble à une prise de décision hâtive, sans réelle analyse des risques et sans tentative d'entrevoir d'autres possibilités de logement qu'un abri PC, et en plus à Corsier. La décision du Conseil d'État semble trahir une volonté d'aller au plus simple. Le Canton voulait le gymnase, on lui a dit non. On lui a proposé l'abri PC, et c'est ce qui a entraîné sa réquisition.

L'arrêté précise que ce serait une présence à titre temporaire. Tous ici savent que, dans bien des cas, le temporaire dure toujours. Il faut donc à tout prix que le Conseil d'État fixe un délai.

De plus, loger des hommes dans un abri PC n'est pas acceptable. Il n'est pas possible de vivre correctement dans un lieu sans lumière du jour, dans une promiscuité permanente, sans réel moment pour soi, et en plus à Corsier, loin de toute animation. Pourquoi ce qui n'est pas bon pour soi serait bon pour des migrants déjà en situation défavorable ?

Il faut également souligner la proximité de l'école et de la caserne de pompiers, qui peut générer des situations que M. Sirolli qualifiera aujourd'hui de délicates, pour ne pas dire autre chose.

En outre, il s'agira d'occuper les migrants et de savoir qui va organiser et mettre en place des activités pendant les week-ends pour éviter qu'ils soient complètement désœuvrés.

Enfin, on ne sait rien sur les migrants qui seraient hébergés, hormis qu'il s'agirait d'hommes de 20 à 35 ans. On ignore si ce seraient de nouveaux arrivants ou des migrants en voie d'expulsion. Or le risque n'est pas le même qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou de personnes en instance d'expulsion.

Ce sont toutes ces interrogations qui mènent le groupe PLR à proposer cette motion ce soir, et rien d'autre. Il ne s'agit pas d'empêcher des gens de venir vivre leur vie en Suisse. M. Sirolli donne lecture de la motion.

Motion du groupe PLR du 14 novembre 2023 de Mme Claudia Cochet, et MM. Charles Vinzio, Jean-Noël Ducrest, Killian Sudan, Laurent Peccoud et Albert Sirolli : « Pour informer la population corsesoise de l'installation de migrants dans l'abri PC de la commune et de la nécessité de mettre en place une structure d'accompagnement »

Considérant :

- Que le Canton a décidé d'héberger des migrants dans l'abri PC de la commune sans consulter et informer la population au préalable ;
- Que les conditions de logement dans l'abri à Corsier ne sont pas adéquates pour loger 50 hommes de 20 à 35 ans ;
- Que la proximité de l'école et les risques liés à cette promiscuité sont susceptibles de créer des situations délicates ;
- Qu'aucune structure existante, au sein de la commune, ne permet à ce jour d'occuper les migrants qui seraient hébergés dans l'abri PC ;
- Qu'il est nécessaire de mettre en place une structure afin de mieux les intégrer ;

Le Conseil municipal demande à l'exécutif :

- De prévoir une séance d'information quant au développement de cette situation, d'évoquer l'arrêté du Conseil d'État et d'exposer les motifs qui ont justifié le recours de la commune contre la réquisition de son abri PC.
- De préciser quels sont les moyens qui seraient mis en place pour faire face à l'hébergement de migrants dans notre commune au cas où le recours n'aboutirait pas.
- De solliciter des autorités cantonales, de l'Hospice général ainsi que de la protection civile qu'ils participent à cette séance d'information.

M. Sirolli demande au Conseil d'accueillir favorablement cette motion.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Ehretsmann remarque que, lorsque les représentants de l'Hospice général sont venus, il a été décidé que l'exécutif travaillerait sur cette question et se mettrait en contact avec l'Hospice général au moment opportun afin d'organiser une séance d'information pour la population. M. Sirolli était présent. L'exécutif a donc d'ores et déjà été mandaté pour effectuer ce travail, et Mme Ehretsmann ne voit pas bien la raison de cette motion.

M. Sirolli relève que c'est le silence assourdissant de l'exécutif qui fait que cette motion est présentée.

Le Président cède la présidence à Mme Brand afin de s'exprimer en tant que conseiller.

Il précise en préambule que, n'étant pas membre de la commission, il n'est pas au courant de cette décision. Cela dit, les commissions émettent des préavis. Ce sont des demandes informelles. Si le projet de motion est accepté ce soir au Conseil municipal, l'initiative de cette demande viendra alors du Conseil municipal et pas d'une commission. Le suivi sera par conséquent peut-être plus public et aussi plus formel. Quant à la décision à prendre ce soir, M. Sudan est d'avis que, si la commission était favorable à cette demande de séance d'information publique, il n'existe pas de raison de s'opposer à la motion.

M. Sudan reprend la présidence.

Mme Odier indique qu'elle est d'accord avec le contenu de la motion, mais pas avec la forme de celle-ci. Cela n'a guère de sens de donner une tâche à l'exécutif et de présenter ensuite une motion. L'exécutif fait déjà tout le travail.

M. Muscionico rejoint les propos de Mme Odier. Sur le fond, il partage beaucoup des avis qu'il a entendus ce soir, et le recours a d'ailleurs été formulé pour faire ressortir un certain nombre d'éléments. Ce qui l'interpelle toutefois, c'est la forme de cette motion. Il ne voit guère pourquoi le Conseil municipal doit passer par une motion pour obtenir de l'exécutif quelque chose que ce dernier doit faire naturellement. Certains peuvent en douter, mais ce n'est pas son cas à ce stade. M. Jaccard a fourni ce soir des informations quant à la situation. Mme Ehretsmann, présidente de la commission sociale, scolaire et communication, a précisé que les commissaires avaient délibéré à ce sujet et donné leur avis, puisque la commission n'a pas pour mandat de prendre des décisions. La commission semble être rassurée. De plus, il a été dit en préambule que l'ORPC serait invitée en CTSM, une autre commission impliquée dans ce dossier, afin de fournir des renseignements. Comme la plupart des conseillers, M. Muscionico a découvert cette motion hier soir ou ce matin, et il se demande si elle est bien nécessaire, compte tenu du fait que les informations sur ce sujet ont été communiquées jusqu'à présent.

Mme Brand partage les avis exprimés. Elle estime que le fond est tout à fait justifié. Cela étant, il est dérangentant que cette motion arrive alors que les conseillers travaillent en commission, que le sujet a été clairement abordé – puisque l'Hospice a été interrogé sur son intention d'organiser une séance d'information à la population et que la commission a exprimé clairement sa volonté qu'une telle séance ait lieu – et que l'exécutif l'a bien entendu puisque M. Jaccard était présent. La façon dont cette motion est amenée la gêne quelque peu, puisque celle-ci est présentée par un groupe politique alors même que le travail se fait en commission. Elle entend bien l'argument selon lequel la commission ne donne qu'un préavis et qu'il peut être judicieux de le faire de façon plus formelle au Conseil municipal, mais la manière de faire la dérange.

M. Peccoud souhaite exprimer son soutien à la motion. Il est important de communiquer avec la population sur la potentielle réquisition de l'abri PC de Corsier. La population a besoin d'être rassurée.

D'ailleurs, à la suite d'une discussion qui s'est tenue au sein de la commission des finances, il a proposé à la CTSM d'augmenter le budget sécurité de CHF 100'000.- afin de le doubler, en vue d'anticiper. Il faut en effet le faire, compte tenu des nouveaux projets d'aménagement, des potentiels problèmes liés à la Voie Bleue si celle-ci devait être autorisée en 2024, des doléances soumises par l'APEC à ladite commission et de la possible réquisition de l'abri PC. Il faut rappeler que, malgré le recours, l'arrêté peut être

exécutoire et cela peut aller assez vite. Il faut également prendre en considération le problème soulevé par le 0,5 ETP (équivalent temps plein) de l'APM pour Corsier, ce qui n'est évidemment pas suffisant, encore moins s'il s'agit de gérer 50 migrants dans un abri, s'il devait n'y avoir qu'un seul agent de sécurité.

Mme Baumberger rebondit sur les propos de M. Peccoud. Ce sont deux agents de sécurité formés qui seront présents, et pas un, d'après ce dont elle se souvient puisqu'elle était présente en tant que remplaçante à cette séance de commission sociale, scolaire et communication. Par ailleurs, elle estime que le Conseil municipal a reçu tout ce qu'il fallait. Il faut laisser travailler l'exécutif, comme il est en train de le faire. Mme Baumberger ne voit pas pourquoi il faut, à chaque fois, en remettre une couche. Le Conseil peut faire confiance aux membres de l'exécutif, qui travaillent.

Le Président cède la présidence à Mme Brand.

Il rebondit sur la problématique du nombre de Protectas qui seront déployés. Il fait référence à un article paru dans le *Matin Dimanche* le 12 novembre 2023, intitulé « Des centres d'asile exaspèrent la population, une problématique tessinoise et vaudoise ». Il est notamment traité de la problématique du nombre d'agents de sécurité qui ont un poste fixe à l'entrée de ces centres dans d'autres contextes encore. Ils sont un ou deux à l'entrée, ce qui ne change pas grand-chose lorsqu'il y a 50 personnes à gérer à l'intérieur, des personnes qui, potentiellement, sortent aussi tranquillement dans la commune. Il y a simplement zéro contrôle, en dehors d'un contrôle d'entrée et de sortie. Il peut y avoir une intervention en cas de conflit à l'interne, mais s'il y a des situations conflictuelles, effectivement, ce sera la police cantonale ou municipale qui interviendra. C'est aussi pour ça que la commission a jugé utile d'augmenter le budget sécurité de CHF 100'000.-. Si le recours n'aboutit pas et que des situations conflictuelles et des problèmes apparaissent, il faudra pouvoir en assumer le coût. Il faut l'anticiper, car cela peut arriver. En conclusion, le Président a peu foi dans le fait que deux Securitas à l'entrée soient suffisants en cas de litige, étant précisé qu'il s'agit là de son appréciation.

M. Sudan reprend la présidence.

M. Vinzio souligne que les motions, les résolutions, les questions font partie des droits politiques et du fonctionnement du Conseil municipal. Le groupe PLR utilise souvent ces moyens, pose des questions. C'est le parti qui se met le plus en avant, et cela dérange les autres conseillers.

M. Muscionico souhaiterait que les conseillers ne se trompent pas de débat. Il a été question des APM, des équivalents plein temps, mais ce n'est pas ce que demande la motion. Il se souvient que, en commission des finances, les conseillers s'étonnaient que le budget n'ait pas été augmenté pour la sécurité, et c'est aujourd'hui chose faite puisque le budget voté ce soir a été près de doublé pour cette fonction. Ce n'est toutefois pas suffisant pour pallier un quelconque effet qui découlerait de l'hébergement de migrants dans l'abri PC, et ce n'est pas cela qui a dicté la décision des commissions et du Conseil municipal pour voter ce budget. Le jour venu, et M. le Maire l'avait expliqué, sauf erreur au Conseil municipal du mois dernier, ce sont peut-être CHF 300'000.- ou CHF 400'000.- qui seront nécessaires, car il faudra réimaginer tout un concept de sécurité. Ce n'est pas là le débat d'aujourd'hui et il ne faut pas utiliser ses émotions à contresens. Ce sont la forme et le fond de cette motion qu'il s'agit d'examiner maintenant.

Le Président cède la présidence à Mme Brand.

Il relève qu'il est précisé, au point 2 de la motion : « De préciser quels sont les moyens qui seraient mis en place pour faire face à l'hébergement de migrants ». La problématique de la sécurité rentre dans ces moyens et fait partie des interrogations qui alimentent le doute des conseillers, lesquels exigent des renseignements à ce sujet. L'identification des problèmes sécuritaires et des réponses qui y seront apportées fait partie de la discussion. Certes, le Conseil doit se prononcer ce soir sur le volet information, mais ce qui justifie ce besoin d'information, ce sont les doutes sur des sujets importants, dont la sécurité.

M. Sudan reprend la présidence.

M. Giacobino remarque que, quelle que soit l'issue du vote au regard de cette motion, cela le pousse à se questionner sur la façon que les autorités ont de communiquer avec les habitants aujourd'hui. Certaines personnes dans le public sont des fidèles et, pour ceux-là comme pour les conseillers évidemment, toutes les informations sont facilement accessibles. Il faut toutefois aussi penser aux communiens qui n'ont peut-être pas le temps ou pas l'envie de suivre l'actualité politique du village, à qui une information basique et en quelques points suffirait. C'est peut-être ce qui manque aujourd'hui et qui amène à la présentation de cette motion. C'est une réflexion à considérer.

M. Vinzio souligne que la motion ne fixe pas de date. Le « quand » n'est pas précisé, et il ne faut pas l'oublier. Il faut également regarder les verbes qui sont utilisés : « prévoir, préciser, solliciter », etc. Ce n'est rien d'extraordinaire. La motion dit que le Conseil veut que ce soit fait, mais l'exécutif est libre de décider du moment et le but n'est pas de le pousser dans ses retranchements.

Mme Odier fait remarquer que les membres de l'exécutif sont précisément en train de travailler sur tout ce que demande la motion, tant la séance d'information que la réunion avec l'Hospice général. A chaque fois, on revient sur ce sujet en disant que l'exécutif ne fait pas son travail. Mme Odier n'est pas d'accord avec cette manière de procéder.

M. Vinzio relève que le PLR ne dit pas que les membres de l'exécutif ne font pas leur travail, loin de là. Le groupe souhaite simplement que les choses soient clarifiées et portées au Conseil municipal pour une décision formelle. Il y a eu assez de discussions au sein de la commune maintenant pour commencer à communiquer en direction des habitants.

M. Ducrest signale que, sur le procès-verbal approuvé aujourd'hui, c'est-à-dire celui du 10 octobre, il est question d'un agent Protectas qui sera présent 24h/24, et non deux.

Mme Baumberger estime qu'il doit s'agir d'une erreur.

M. Jaccard observe que, sur le fond, tout le monde semble d'accord, et qu'il s'agit davantage d'une question émotionnelle. Les élus sont tous conscients qu'il faut faire quelque chose pour les personnes qui vont arriver. La commune l'a d'ailleurs déjà fait et M. Sirolli pourra le dire. Quand la guerre a été déclarée en Ukraine, Corsier a essayé de recevoir les réfugiés ukrainiens pour les aider et les faire participer à la vie communale.

La motion, à son avis, arrive comme un cheveu sur la soupe, quand tout est fini. L'exécutif est en train de travailler. Demain, une séance aura lieu avec l'ACG, qui devrait éclaircir la question de l'arrivée des migrants dans les communes. Si, d'ici quelques jours, on apprenait que l'abri était réquisitionné et qu'il fallait attaquer les travaux pour pouvoir y loger des migrants, il resterait entre trois semaines et un mois (le temps des travaux) pour organiser des séances d'information et surtout pour obtenir des réponses. En effet,

l'exécutif veut bien organiser des séances publiques, mais pour donner quelles informations ? A l'heure actuelle, tout ce qu'on peut dire, c'est que l'abri serait réquisitionné pour y loger des migrants, qui seront des hommes entre 20 et 35 ans, mais dont on ignore l'âge précis ou l'origine ethnique. Ainsi, à toutes les questions que la population serait en droit de poser, les autorités ne pourront apporter aucune réponse. Comme souvent, on veut informer, mais on n'a pas les réponses. Les membres de l'exécutif seraient les premiers à donner ces renseignements, s'ils les avaient. En outre, avec tout ce qui se passe dans le monde à l'heure actuelle, même si l'idée de recevoir de telles personnes déplaît à certains, cela a quelque chose de terrifiant. Le monde va mal, et Corsier a les moyens d'assurer la sécurité.

Toujours est-il que M. Jaccard ne peut pas transmettre des informations qu'il n'a pas. Il espère en avoir demain et, si c'est le cas, M. Lassauce et lui-même se feront un plaisir de les transmettre immédiatement. Il en donne la garantie. Si ce n'est pas le cas, en revanche, il ne transmettra rien puisqu'il n'y aura rien à transmettre. Comme il l'a dit tout à l'heure, il interpellera M. Girod, ainsi que M. Apothéloz si ce dernier est présent.

Si le débat est émotionnel, c'est aussi le cas parce qu'une information a été transmise aux parents, leur annonçant que des réfugiés arrivaient dans l'abri PC de l'école, ce qui n'est pas vrai puisque l'abri n'est pas dans l'école, et leur demandant d'écrire à info@corsier.ch, alors même que le recours avait déjà été déposé. C'est de la désinformation et cela revient à crier au loup quand il n'est pas là. M. Jaccard trouve cela déroutant. Il semble préférable d'attendre, pour transmettre des informations qui sont correctes et vraies.

La motion prie l'exécutif de mener à bien certains travaux et, ces travaux, l'exécutif les avait prévus. Le même type de situation s'était présenté pour la crèche. Le Conseil municipal est bien entendu libre de faire ce qu'il veut de la motion présentée ce soir, mais il faut souligner que le débat est émotionnel. L'exécutif fait le travail et il continuera de le faire au mieux, mais il ne peut pas donner des informations qui n'existent pas.

L'exécutif attendra donc d'avoir des informations correctes, afin d'éviter le même chaos que ce week-end, durant lequel le maire et les adjoints ont reçu des téléphones et des visites d'habitants qui venaient demander des précisions sur cette affaire. Le fait de lancer des informations sans savoir n'est pas digne des élus. Pour sa part, M. Jaccard a toujours été franc et il n'a jamais rien caché. On lui reproche d'ailleurs parfois son franc-parler. Il le dit donc franchement ce soir : dès que l'exécutif aura des informations, il les transmettra aux conseillers, mais il ne va pas inventer des chiffres ou d'autres éléments. En l'état, l'exécutif ne peut pas dire s'il y aura des migrants à Corsier dans trois semaines ou dans trois mois, et le Conseil d'État lui-même n'est pas capable de le dire à l'heure actuelle.

Le Président demande à la présidente de la commission sociale, puisqu'il était question d'un préavis, si le procès-verbal de cette séance a été approuvé.

M. Sirolli indique que ce n'est pas le cas.

Mme Ehretsmann précise que le rapport n'a pas encore été produit. Elle indique par ailleurs que la commission n'a pas procédé à un vote formel, mais il a été convenu, à la fin de la discussion, que l'Hospice général collaborerait avec l'exécutif pour organiser la séance d'information.

Le Président signale qu'il ne va pas évoquer ce point puisque les discussions de la commission demeurent sous le sceau du huis clos jusqu'à ce que le rapport soit approuvé.

Il remercie en outre M. Jaccard pour les explications fournies. Il relève également avoir compris que l'Hospice général sera consulté.

Cela étant dit, il souhaite attirer l'attention du Conseil sur un point qui l'a quelque peu choqué. Lors du rapport oral de la dernière séance, il a été dit que l'Hospice général aurait informé les conseillers qu'il n'y avait pas de voie recours contre la décision. Cela ressort de la page 4 ou 5 du procès-verbal du 10 octobre. Il existe pourtant une voie de recours formelle devant la chambre administrative et ce commentaire est donc extrêmement mal venu. Si on s'adresse à des profanes du droit et qu'on leur dit, en tant qu'institution, qu'il n'y a pas de voie de recours alors qu'il y en a une, c'est très problématique. Il est toutefois possible que les propos de l'Hospice aient été mal formulés.

M. Jaccard le pense.

Le Président note que c'est tout de même délicat, sachant qu'un délai d'une dizaine de jours courait à ce moment-là pour déposer le recours.

M. Jaccard souhaite ajouter que cette séance avec l'Hospice général a été programmée rapidement. Initialement, ce n'était pas prévu à l'ordre du jour, mais Mme Ehretsmann a sollicité la présence de l'Hospice pour obtenir des explications. Cela témoigne du fait que la commission comme l'exécutif suivent le sujet de près et ont une attitude proactive.

Le Président procède à la mise aux voix de la motion du groupe PLR.

La motion est refusée à la majorité par 6 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

Le Président demande si d'autres motions doivent être déposées par oral. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. RESOLUTIONS

Néant.

11. QUESTIONS

Néant.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voyage du Conseil municipal

Mme Cochet souhaite rappeler que l'an prochain aura lieu le voyage du Conseil municipal, le dernier de cette législature. Il faudrait une personne pour se charger de l'organisation. Elle précise qu'elle ne se propose pas et qu'elle demande simplement s'il y a des volontaires. Par ailleurs, il convient de fixer une date pour ce voyage.

Personne ne se proposant, **le Président** suggère que les groupes politiques passent par Mme Cochet pour faire des propositions de dates, peut-être moyennant un sondage Doodle.

Mme Cochet indique qu'il y a déjà des dates à proposer.

M. Lassauce propose que l'administration seconde Mme Cochet dans l'organisation et réalise le sondage.

Mme Cochet remercie M. Lassauce pour sa proposition, qu'elle accepte volontiers.

Four à pain

Mme Cochet rappelle que la commune se retrouve aujourd'hui avec un four qui a coûté cher et que personne n'utilise plus, par la force des choses.

M. Ducrest annonce qu'il a repris la présidence de la commission sports et manifestations. Le four à pain a été évoqué à l'occasion de la dernière séance, à la suite de laquelle M. Ducrest a contacté M. Denis Waechter, l'initiateur de l'achat du four à pain avec le soutien de la commune. L'association avait démarré en mai 2022, et aura donc eu une durée de vie assez courte. Il semblerait toutefois qu'il y ait encore, après discussion avec M. Waechter ces derniers jours, une possibilité de la relancer.

Durant la séance de la commission, les commissaires étaient plutôt d'avis qu'il faudrait vendre le four ou trouver une autre solution, mais en tout cas donner mandat à l'exécutif de s'en séparer. Cependant, il serait peut-être intéressant de laisser un peu de temps, soit deux ou trois mois, à M. Waechter, car il semblerait avoir peut-être quelques personnes qui feraient partie du comité et des gens qui pourraient être intéressés, dans diverses communes, à participer à cette association. Sa proposition serait donc d'attendre avant de prendre une décision ferme, afin de laisser un petit espoir, puisque le but est tout de même que ce four à pain puisse fonctionner.

Le Président indique que le Bureau abonde dans ce sens. La question peut être reportée au premier trimestre 2024 et elle sera portée au tableau des suivis. Cette proposition ne suscite aucune opposition de la part du Conseil.

M. Ducrest ajoute encore que M. Waechter souhaitait organiser une séance avec l'exécutif et qu'il attend une réponse à ce sujet.

13. DIVERS

Stade des Ambys

M. Peccoud souhaiterait revenir sur des projets qui semblent avoir été laissés de côté. Il demande ce qu'il en est du nouveau stade des Ambys. Il y a deux ans, le Conseil avait appris que le terrain avait été mis en zone sportive. Certes, ce terrain se trouve à Anières, mais il faudrait maintenant trouver un accord entre exécutifs et avancer. Il existe une forte demande de la population dans les trois communes. Les finances de Corsier étant excellentes, ce serait peut-être le moment opportun de réactiver ce projet, dont on n'entend plus guère parler depuis deux ans.

M. Jaccard remercie M. Peccoud d'évoquer le sujet. Il indique avoir déjà apporté des réponses à la commission et il sera encore plus précis ce soir. Un groupe de travail entre les exécutifs d'Anières, Hermance et Corsier a été créé. Il en fait partie et une première rencontre se tiendra le 23 novembre à 17h à Anières pour examiner l'étude du stade. Dès que cette séance aura eu lieu, il transmettra des informations sur le stade. Ce projet est en bonne voie pour avancer.

Fibre optique

M. Peccoud revient sur la question de la fibre optique et demande où en est ce projet. Pour rappel, des investissements assez conséquents avaient été réalisés. Un maillage et des fourreaux avaient été installés en tout cas dans le centre du village.

M. le Maire indique qu'il avait été décidé de choisir un type de système pour obtenir un débit plus rapide. L'option choisie consistait à renforcer le réseau au niveau communal avec une proximité des foyers de 50 m au minimum, un chiffre qu'il faudrait toutefois vérifier. Le but était d'augmenter la capacité de la fibre d'un certain pourcentage, sans que le coût soit trop important pour la commune. C'est ce que le Conseil municipal avait décidé. Il appartenait ensuite aux propriétaires de faire les derniers 50 m, voire moins si le boîtier était plus proche de chez eux. Cette option avait été négociée avec Swisscom et il ne devrait plus y avoir d'évolution sur cette question. L'exécutif pourra le vérifier et le préciser à la prochaine séance.

M. Jaccard ajoute qu'il a la fibre chez lui depuis trois ans. La régie avait fait poser les derniers mètres dans tous les appartements.

M. Lassauce rappelle que, sauf erreur, le Conseil municipal avait voté CHF 370'000.- il y a quatre ans pour accélérer le déploiement de la fibre. Swisscom a un projet de déploiement de la fibre et propose aux communes d'accélérer le calendrier en y participant financièrement, ce qui avait été le cas en 2019 pour Corsier. Ce déploiement a été effectué et les amortissements se trouvent d'ailleurs encore dans le tableau voté ce soir.

Il s'agit effectivement de rapprocher les chambres de distribution des maisons, charge à chacun de faire ensuite le nécessaire pour le dernier tronçon. Il est à noter, par ailleurs, que la dernière partie est souvent en cuivre. Ainsi, quelle que soit la qualité de la fibre qui est installée avant, ce dernier maillon en cuivre, qui assure l'accès dans les bâtiments, fait qu'on ne peut pas atteindre une vitesse d'exploitation beaucoup plus élevée. Si le Conseil le souhaite, l'administration peut reprendre contact avec Swisscom pour voir s'ils ont une nouvelle proposition à faire. M. Lassauce le fera volontiers, mais il n'a pas d'information d'un opérateur qui aurait approché la commune à ce stade.

M. Peccoud accepte la proposition de M. Lassauce de reprendre contact avec Swisscom.

Pétanque

Mme Baumberger indique que les conseillers étaient invités hier à la pétanque pour la soirée CoHerAn. Elle a appris à cette occasion que la maison présentait de nombreux problèmes, d'isolation notamment. Elle souhaiterait savoir si une commission pourrait être saisie de cette question.

M. Jaccard explique que le pavillon de la pétanque est chauffé par l'école. Quand les travaux de l'école commenceront, le chauffage sera coupé. Alessandro Seydoux, l'architecte, avait demandé à l'État s'il était possible d'isoler ou de chauffer provisoirement. Il a préparé une présentation à ce sujet et une discussion se tiendra demain avec le comité de la pétanque pour savoir comment procéder à ces investissements et à ce travail qu'il faudra faire ces deux prochaines années avant que l'école commence. Le problème, c'est que le bâtiment est en zone agricole et que l'État refuse donc qu'on y effectue des travaux. Comme c'est indiqué dans le PDCom, il est prévu de déclasser cette zone, y compris la pétanque.

Cela va prendre un certain temps, mais l'exécutif ne laisse pas tomber le club de pétanque. Il faut souligner que l'équipe de la pétanque se réjouit de cette rencontre et que l'entente est excellente. Chacun est prêt à faire des efforts. Il faut rappeler que le soutien aux sociétés et associations communales est très important pour l'exécutif, car ces dernières offrent toutes une belle image de Corsier. Il est donc essentiel de trouver une

solution pour eux, et ce sera fait. Il ne semble pas utile de confier le sujet à une commission pour l'instant, et l'exécutif reviendra vers le Conseil en temps voulu, si des travaux devaient être prévus.

Le Président indique que la CUCP se met à disposition si nécessaire. En outre, sur la question des travaux, il est possible que l'État entre en matière s'il s'agit seulement d'éviter les déperditions de chaleur et d'améliorer l'efficacité énergétique. Il faudrait le vérifier.

Mme Baumberger remercie encore le club de pétanque pour la soirée d'hier.

Reportage « Passe-moi les jumelles »

M. Sirolli invite les conseillers à regarder le superbe reportage diffusé dans l'émission « Passe-moi les jumelles » sur la course de caisses à savon.

Relations entre l'État et les communes

M. le Maire souhaite faire part d'une réflexion que l'on pourrait qualifier de coup de gueule, et s'en excuse par avance auprès de M. Hodgers. Il donne quelques exemples : on veut construire une école, et l'État ergote pour 2,5 m qui appartiennent à la commune et qui ont été mal répertoriés ; on a un local de pétanque où on préfère que les gens aient froid plutôt que de permettre d'isoler ; on a pléthore de SDA et l'État est prêt à mobiliser un abri PC, alors qu'il serait facile de construire une structure provisoire sur un tel terrain, d'autant plus que l'État dit qu'il s'agit d'une situation temporaire. S'il a été possible de le faire pour le pavillon scolaire, il doit être possible de le faire pour loger des personnes. Les communes essaient toujours de se donner de la peine, certaines avec des moyens financiers plus importants, comme Corsier pour l'instant. L'État devrait les encourager et les aider, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Il est important que le Canton tire du même côté de la corde que les communes, afin de pouvoir avancer. C'est un message qu'il faut marteler, pour rappeler à l'État d'aider les communes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h39.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal